L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 25 JUILLET 1849.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 25 JUILLET 1849

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'*Abeille*, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849. MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR: **ALEXANDRE DECLOUET.**

LIEUTENANT GOUVERNEUR: **DUNCAN F. KENNER.**

AUDITEUR DES COMPTES: **LOUIS BORDELON.**

CONGRÈS.

PREMIER DISTRICT: **O. P. JACKSON.**

DEUXIEME DISTRICT: **CHARLES M. CONRAD.**

L'*Union*, croyant sans doute nuire au parti de l'Administration, a publié il y a quelques jours une lettre de M. TRUMAN SMITH en l'accompagnant de commentaires dont le lecteur n'a que faire. Cette lettre est admirable, et l'ex-journal officiel nous a rendu un grand service en lui donnant place dans ses colonnes.

Truman Smith engage les amis de l'administration à faire un effort suprême pour envoyer dans les chambres nationales une majorité favorable au président. Ce n'est pas assez, dit-il, d'avoir élu le général Taylor, il faut le mettre à même de réaliser son programme. Il ne suffit pas de porter un citoyen au pouvoir, car vous attendez de lui des actes, et comment pourrait-il agir sans le concours du Congrès? Notre victoire de novembre dernier sera nulle si nous laissons nos adversaires prendre possession des Chambres.

Le peuple veut une bonne administration; il l'aura s'il ne s'arrête pas dans la voie où il est entré. Après avoir élu le général Taylor, il doit lui donner des Chambres qui ne lui soient pas hostiles. Et c'est ce que fera le peuple, car il n'agit pas sans discernement, et son dernier verdict a été une condamnation du passé.

Nous voudrions reproduire la lettre de M. Truman Smith, mais l'abondance des matières ne nous le permet pas aujourd'hui. Nous nous contenterons seulement de relever une de ces colossales erreurs qu'un journal locofoco a l'habitude de commettre et qu'il nous arrive bien rarement de signaler. Le lecteur est trop éclairé pour qu'il soit nécessaire de les indiquer constamment. Lorsque nous disons erreur, nous employons le terme propre, car c'est décidément par ignorance que pèche notre confrère. Nous l'engageons à étudier l'histoire de notre pays et de nos hommes publics. Il y gagnerait et ses lecteurs aussi. Qu'il s'occupe moins des affaires de l'autre monde — il s'en repent déjà, nous en sommes sûrs — et un peu plus des affaires de celui-ci. Ce serait, nous le savons, une révolution dans les habitudes du journal locofoco, mais enfin c'est un bon conseil que nous lui donnons. On s'entend à demi-mot, et notre confrère, nous en sommes sûrs, nous comprend parfaitement.

Voici l'erreur du journal locofoco. "M. Truman Smith est, dit-il, abolitioniste." Oh! oh! de qui tenez vous ce précieux renseignement? Où avez-vous puisé vos notions historiques sur les personnages qui occupent l'attention publique aux Etats-Unis? D'où venez-vous, grand Dieu?

M. Truman Smith est abolitioniste! En voici la preuve. Dans sa lettre, nous lisons cette phrase significative: *L'alliance monstrueuse de la démocratie radicale et de l'abolitionisme, qui s'accomplit rapidement dans les Etats libres, doit inspirer aux citoyens du dégoût et de l'horreur.*

Après cela, vous comprenez, n'est ce pas, que M. Truman Smith est abolitioniste. C'est le journal du soir qui le dit.

SALUBRITÉ DE LA VILLE—Une résolution passée hier par le Conseil de Salubrité, et que nous insérons dans notre partie anglaise, déclare qu'il n'existe en ce moment à la Nouvelle Orléans aucune maladie épidémique. Le choléra a disparu de notre ville et la fièvre jaune n'y a pas encore paru. Dieu veuille que nous échappions à ce second fléau!

M. DAVIS—Le directeur du théâtre d'Orléans est arrivé à Paris le 27 juin. Il s'est mis immédiatement en campagne pour recruter les nouveaux sujets dont il a besoin pour compléter sa troupe d'opéra.

AFFAIRE REY—Llorente, contre qui un mandat d'amener a été décerné à la sollicitation de M. Morante, se cache si bien que la police avec ses yeux d'Argus ne peut parvenir à découvrir le lieu de sa retraite. Il importe cependant que cet homme soit arrêté. Pourquoi se cèle-t-on avec tant de soin? A-t-on peur de ses révélations? Mais il n'a rien à craindre, lui, s'il se borne à dire la vérité. Il est vrai qu'il est sous le coup d'une prévention, mais si la prévention n'est pas fondée, pourquoi ne se livre-t-il pas avec confiance à la justice? Ne voit-on pas que la disparition de Llorente peut malheureusement confirmer des soupçons que les parties intéressées devraient au contraire s'appliquer à détruire? Nous sommes heureux d'apprendre que la police de la 1re Municipalité fait d'actives recherches. Espérons que son zèle sera couronné de succès et que Llorente, qui décidément n'a pas quitté notre ville, sera arrêté à temps pour être traduit avec ses co-accusés devant le juge de paix Bright.—L'instruction, ou plutôt l'enquête, est fixée, on le sait déjà, à après-demain, vendredi, à 10 heures du matin.

BANQUE DES ARTISANS—La direction de la Banque des Artisans s'est réunie hier et a conféré à M. GUSTAVE CRUZAT l'emploi difficile et délicat du caissier. Les administrateurs de la Banque ne pouvaient faire un meilleur choix.

NOMINATION—M. CYPRIEN COURSE LAPREYRE a été nommé par le gouverneur, notaire dans la paroisse d'Orléans, en remplacement de Théodore T. Thieneman, démissionnaire.

UNE BONNE MESURE—Le maître de poste de New York a adressé la lettre suivante à M. Musson, directeur de la poste de la Nouvelle-Orléans. Elle renferme une suggestion à laquelle le public s'empressera sans doute de se conformer.

New-York, 25 juin 1849.

Monsieur,—Si cela est possible, veuillez inviter les correspondants de votre ville à ne pas se servir de cire à cacheter pour fermer leurs lettres, surtout à cette époque de l'année où la chaleur seule du soleil suffirait à faire fondre ces cachets.

Dans la malle d'aujourd'hui, de la Nouvelle-Orléans, beaucoup de lettres en apparence chargées, ont été trouvées collées les unes aux autres, et il n'a pas été possible de les détacher sans les déchirer en plusieurs endroits.

Un avis donné au public par la voie de la presse, empêcherait peut-être à l'avenir, un tel inconvénient.

W. V. BRADY, P. M.

M. Musson, directeur de la poste de la N. O.

LES RÉCOLTES—On nous écrit de St-Jacques, à la date du 23 courant, qu'il pleut dans cette paroisse depuis trois semaines. Notre correspondant ajoute que la récolte, qui se présente sous les plus magnifiques apparences, pourrait être compromise si le temps ne se met pas vite au beau.

Nous lisons d'une autre part dans les journaux du Nord de l'Etat que la même cause, compliquée du choléra, produit dans les paroisses supérieures de déplorables résultats. Là aussi les récoltes sont compromises. Les pluies favorisent tellement la végétation des herbes qu'il est devenu à peu près impossible de les détruire et qu'elles menacent d'étouffer les plants de coton. L'épidémie a forcé plusieurs planteurs de suspendre leurs travaux.

LE CHOLÉRA.—Une dépêche télégraphique de Columbus annonce que le choléra fait d'effrayans ravages dans le pénitencier de cette ville. En une semaine quatre-vingts détenus ont succombé au fléau, et l'hôpital regorgeait de malades.

Le nombre des victimes de l'épidémie à Montreal, dans le Canada, n'est pas encore très considérable. On signale parmi les morts M. A. CUVILLIER, ancien speaker de l'Assemblée.

A Quebec, une correspondance particulière nous apprend qu'il n'y a eu jusqu'à ce moment que seize décès causés par le fléau.

TEXAS—Par le vapeur *Portland*, arrivé hier dans notre port, nous avons reçu des journaux de Galveston. Les récoltes se présentent bien dans presque toutes les parties du Texas. La canne est magnifique, et le coton aurait encore une meilleure apparence si des pluies incessantes ne faisaient croître trop vigoureusement les herbes. Toutes les terres basses entre Houston et Brazos sont inondées.

Le général Harney fait explorer en ce moment, par des ingénieurs de l'armée, la route qui conduit au Paso en traversant les sources du San-Saba.

Le brick anglais *Cuba* est arrivé à Brazos-Santiago, venant de Liverpool, avec un chargement assorti pour le marché mexicain.

MM. Georgen et V. Garcia, passagers à bord du *Portland*, se rendaient il y a quelques jours de Brownsville à la Pointe-Isabel lorsqu'ils ont été attaqués par cinq hommes déguisés en indiens et dépouillés d'une somme de quatre cents piastres.

MINESOTA.—Ce nouveau territoire comptera prochainement parmi les Etats whigs. Le gouverneur Ramsay et les autres fonctionnaires sont du parti de l'administration, et tous leurs efforts tendront à propager les saines doctrines dans le magnifique pays où ils doivent nécessairement acquérir une haute influence par la position qu'ils occupent. Nous n'engageons pas les locofocos à aller se fixer dans le Minesota. Ils y seraient dépaysés. Il se publie trois journaux dans le territoire, et tous sont whigs. Le délégué actuel est M. Sibley, homme de talent et excellent whig; il sera réélu à l'unanimité. Minesota se peuple rapidement et nous voyons avec plaisir que les habitans se prononcent pour un système d'améliorations intérieures sagement conçu.

PHILADELPHIE.—Un violent orage a éclaté sur Philadelphie le 15 de ce mois et a renversé plusieurs maisons en bois dans l'enceinte de la ville. La plupart des caves ont été inondées.

Les journaux parlent d'une nouvelle collision qui a eu lieu à Moyamensing entre deux compagnies de pompiers. Il y a eu plusieurs blessés, et l'on craint que quelques-uns d'entre eux ne succombent.

NEW-YORK — Les *Secor Works*, à New-York, ont été, il y a quelques jours le théâtre d'un affreux accident. On venait de terminer les pièces massives d'une machine destinée à un nouveau steamer, lorsqu'en descendant l'une d'elles d'un second étage, les liens se rompirent et l'énorme masse tomba sur le chef d'atelier, M. Higbee qui se trouvait au rez-de-chaussée. M. Higbee, a été littéralement écrasé, et la violence du choc a été telle que des débris du cadavre mutilé ont traversé les épais madriers qui forment le plancher. Deux autres ouvriers ont été légèrement blessés.

SINISTRE—Nous lisons dans le *Savannah Republican* du 19, que le brick anglais *Falcon*, parti de la Jamaïque pour Halifax, a été abandonné par son équipage il y a quelques jours. Le navire faisait eau et il était devenu impossible de le maintenir plus longtemps à flot. Le capitaine et les matelots sont arrivés en canot à Savannah, après avoir erré trois jours et trois nuits sur l'Océan.

HAITI. — Nous avons des nouvelles du Cap haïtien jusqu'au 28 juin et de Gonaïves jusqu'au 1er juillet. Dans la première de ces villes, on commençait à recevoir des campagnes une partie des récoltes. Les affaires d'ailleurs y étaient à peu près nulles, grâce aux entraves de toutes sortes que le stupide gouvernement de Soulouque a mises au commerce. Le prix du café était fixé *par ordre supérieur* à $29 les cent livres et celui du coton à $28 et même $30 les cent livres. Il règne une chaleur excessive dans toutes les parties de l'Ile.

M. John L. Wilson, consul américain au Cap, est de retour aux Etats Unis.

MARACAÏBO.— Il a été reçu à Boston des nouvelles de Maracaïbo jusqu'au 13 juin. A cette date, la tranquillité régnait dans le Venezuela, mais on s'attendait à de nouveaux troubles pour le commencement de juillet.

MOREAU GOTTSCHALK.

Nous nous sommes fait un devoir de tenir nos lecteurs au courant des progrès de notre jeune compatriote, et ce sera toujours avec bonheur que nous enregistrerons les succès qu'il obtient à Paris et les marques flatteuses d'approbation qu'il reçoit des grands artistes. MOREAU GOTTSCHALK est appelé, par son aptitude et son beau talent, à se faire prochainement un nom distingué. Son avenir ne nous est pas indifférent. Voici ce que nous lisons dans une revue musicale de Paris:

Lundi de la semaine dernière, Gottschalk a joué au concert de M. Porto dans la salle des Bains de Tivoli, avec ce succès qui le suit partout. Son *Bamboula* et sa *Savane* ont eu les honneurs de cette matinée. Quoique indisposé, son exécution n'avait peut-être jamais été aussi brillante.

On nous a permis d'extraire quelques passages d'une lettre que Moreau Gottschalk vient d'adresser à son père. C'est une causerie pleine d'abandon et qui naturellement n'était pas destinée à la publicité. Le jeune artiste parle de lui-même et de ses compositions avec une franchise et une sincérité qui n'excluent pas la modestie. On verra aussi dans ces lignes surprises à l'intimité que Moreau Gottschalk n'a pas moins de cœur que de talent.

PARIS, le 25 juin 1849.

"Je vous ai écrit il y a trois jours une longue lettre sur le *Prophète*, afin, ainsi que vous me le dites, que vous puissiez savoir qu'en penser au milieu des opinions diverses et si nombreuses qui s'entrechoquent depuis l'apparition du dernier ouvrage de l'auteur de *Robert*; mais entraîné par la nature du sujet, j'ai plutôt fait un travail analytique qu'une épître, aussi me suis je empressé, sinon de la déchirer, du moins de serrer indéfiniment ma lettre, quitte à vous l'envoyer plus tard.

Voici ce que pour le moment je puis vous dire. L'œuvre de Meyerbeer est belle, très belle; ceux qui la jugent autrement sont des envieux ou des sots. Cependant, je suis loin de trouver le *Prophète* aussi beau que *Robert* ou les *Huguenots*, mais est-ce à dire que parce que Meyerbeer ne s'est pas élevé cette fois jusqu'aux sublimes conceptions de ces deux chefs-d'œuvre, le *Prophète* soit mauvais? Non, mille fois non, il n'est qu'un peu moins beau, voilà tout, et ce moins beau est encore magnifique.

"A ceux qui nient l'existence d'une seule mélodie dans le Prophète, je répondrai que j'en joue une trentaine, sans avoir vu la partition, qui n'a point encore parue. Avant hier étant allé chez un de mes amis, violoniste de grand talent, je me suis mis au piano et ayant parlé du Prophète, il me mit en défi d'en jouer quelques morceaux. Alors je lui ai joué toute la partition; mon ami en a été tellement étonné que demain il doit me présenter à un intime ami de *Meyerbeer*, à qui il a parlé de ma mémoire et qui n'a pas voulu le croire. Berlioz sera là aussi.

"Escudier est allé passer deux ou trois jours à Londres. Il m'a dit n'avoir jamais vu pareille quantité d'artistes, aussi n'y a-t-il pas grande chance d'y gagner quelque chose. Benedict qui est comme vous le savez le meilleur pianiste de l'Angleterre et l'unique élève du grand Weber, y a donné concert le 21 de ce mois. Les frais de ce concert montaient à fr. 31,000, mais la reine et la cour assistaient au concert, aussi a-t-il et bien au-delà couvert ses dépenses. Le 15, il est allé trouver Escudier pour lui demander si je voudrais jouer à son concert. L'occasion était magnifique, car c'est la seule manière de se faire connaître de Sa Majesté; aussi trois cent cinquante artistes s'étaient-ils fait inscrire pour y jouer. Cinquante pianistes, dont Hallé, Schulaff, Dreyschack, Thalberg, Billet, etc., obsédaient Benedict de leurs demandes. J'aurais joué mon Bamboula et ma Ballade, du moins c'était le désir de Benedict; mais c'était un peu tard le 15, pour arriver le 21, et d'ailleurs une autre raison plus sérieuse m'empêchait d'accepter. Hallé, Schulaff et Dreyschack que je connais ne m'eussent jamais pardonné de leur couper, comme on dit, l'herbe sous le pied. Si j'eusse été à Londres, rien de plus naturel, mais arriver en hâte de Paris le jour même, c'eût été encourir et avec raison, soit leur inimitié soit leurs reproches, aussi en me fesant l'offre, Benedict ne cachait-il pas le danger qu'il y aurait à l'accepter.

"Du reste, je vais partir pour Londres, car il paraît que le Bamboula y a fait sensation et que l'on est curieux de me l'entendre jouer. Je vais vous envoyer ces jours ci deux cents exemplaires de ma *Savane*, ballade créole qui se vend beaucoup ici. Niedermeyer, l'auteur de l'opéra *Marie Stuart*, est venu me faire une visite hier, pour m'inviter à passer la soirée chez lui demain; je dois y jouer quelques-unes de mes dernières œuvres."

UNE CONVERSION POLITIQUE INTELLIGENTE.—M. BISSETTE.

Il se passe en ce moment dans les colonies françaises des Indes Occidentales un événement des plus curieux, qui ne doit pas demeurer ignoré, et qui, pour être bien compris du public, a besoin d'une esquisse biographique du principal personnage qui y figure, et en outre de quelques traits sur la conduite sociale et politique d'une partie de la population, dite des gens de couleur libres. D'abord il s'agit de M. Bissette, dont le nom et l'aventure ont eu du retentissement dans le monde, bien qu'ils soient partis d'un petit point. Les faits étant maintenant accomplis et tombés dans le domaine de l'histoire, c'est ainsi avec l'équitable et rigide impartialité de l'histoire que nous les envisageons et que nous jugeons les hommes qui les ont déterminés. Seulement nous ne serons pas complets, parce que le cadre du journal ne le comporte pas.

En 1822, M. Bissette, jeune encore, revint d'un voyage de France, à la Martinique, son pays natal, avec un certain nombre d'exemplaires d'une brochure publiée à Paris, et qui réclamait les droits civils et politiques pour les gens de couleur, ses semblables, auxquels il les distribua. La pensée de la brochure avait-elle raison au point de vue général? En matière politique, nous pensons que les généralités n'ont pas de criminalité. Avait elle raison à celui de la législation qui régissait alors la colonie? Nous pensons que non. Ainsi M. Bissette, avec la vérité générale pour lui, s'était mis en flagrante opposition avec la loi, cette autre vérité particulière, temporaire et de convention, mais qui a pour ainsi dire une existence matérielle contre laquelle on doit s'attendre à se briser tant qu'on n'a pas la puissance de la briser elle-même.

Accusé d'avoir voulu porter atteinte à un des faits principaux du centre dans lequel il vivait, en propageant des doctrines qui lui étaient contraires, il fut poursuivi au nom de ce même état de choses qui voulait se défendre. Eternel antagonisme des choses du passé contre les choses de l'avenir qui n'ont raison d'être que quand le temps les consacre.

Voilà donc M. Bissette qui conspirait, comme il l'a depuis avoué franchement, condamné par les tribunaux, en vertu du droit, à une peine rigoureuse et infamante. Ses juges indulgents, peut-être imprévoyants et trop textuels, mais pas injustes, ne firent au fond qu'exécuter le système qu'avait voulu la métropole et qu'elle continuait à maintenir dans son établissement.

L'arrêt fut exécuté par ordre de M. Imbert de Bourgoignon, procureur-général européen, qui prit sur lui la responsabilité de cette mesure qui eut de fort graves conséquences pour les colonies.

Ce fut là l'origine de l'immense sympathie populaire dont il jouit en France comme martyre de sa cause. Le parti libéral inscrivit son nom dans ses fastes et l'entoura de sa protection. Son arrêt fut cassé par la Cour suprême. Renvoyé devant le tribunal de la Guadeloupe, il fut absous. A partir de cette époque, fortifiée par ses épreuves, l'intelligence vive et facile de M. Bissette se développa et s'éclaira au foyer parisien où il vécut. Les salons et la presse achevèrent d'agrandir l'instruction rudimentaire reçue dans son pays. Il devint par sa plume un des champions de l'abolition de l'esclavage comme de l'émancipation politique de la classe de couleur. Il fut nommé officier dans les rangs de la garde nationale. La question coloniale fut ainsi transportée en France, devant le public français, dans les débats des tribunaux, au brûlant soleil de la publicité. M. Bissette la portait imprimée par le fer sur son épaule, dans sa personne, témoignage vivant, et dans son incessante protestation. Il vivait et écrivait à l'aide d'une rente entretenue par les souscriptions des jaunes et des noirs dans les colonies.

Ses écrits ne furent pas toujours exempts de faits erronés, d'appréciations que ceux qui en étaient l'objet pouvaient qualifier de calomnieuses. Ils eurent parfois toute la colère d'un mauvais souvenir, d'une torture douloureuse qui furent cependant la cause déterminante de sa position présente et du rôle singulier qu'il vient de jouer aux Antilles. En 1830 il combattit bravement pour la liberté, mais le nouveau gouvernement qui fit beaucoup pour ses semblables ne fit rien pour lui. Il fut même cassé de son grade pour opinion républicaine. Bientôt l'oublieuse ingratitude des mulâtres, et l'improbité de quelques-uns, négligèrent les souscriptions et même détournèrent les sommes. Alors le besoin se fit sentir et les années s'écoulèrent pour lui dans les tristesses de l'abandon et d'une lutte de presse improductive. Dans un de ses mauvais livres, Schœlcher, l'Africain, ayant fort maltraité la classe de couleur, Bissette lui déclara la guerre et devint son ennemi acharné ainsi que de tous ceux qui soutenaient ce froid prédicateur des massacres d'Haïti.

Arrive la République. Les hommes de couleur des colonies françaises, inférieurs à ceux des colonies anglaises, ignorants, présomptueux et aveugles, jetèrent le masque qui couvrait leurs rancunes et poussèrent ouvertement les esclaves noirs à exterminer les blancs. On ne se cachait plus. Le 24 février n'avait eu lieu qu'à leur profit. L'avocat Pory-Papy, Léonce, Nelson Jack, Maynier, à la Martinique; Corentin, Bellerocche, Magloire, Sénécal, Surville, à la Guadeloupe, furent les principaux meneurs plus ou moins atroces et ridicules de cette croisade barbare faite au nom de la liberté contre la civilisation. Ces honorables citoyens étaient en général les détenteurs du pécule des nègres pour l'achat de leur liberté. Plusieurs, dépositaires infidèles, de même que quelques blancs négrophiles, piratèrent les malheureux et volèrent leur liberté. Des condamnations judiciaires sont là pour l'attester. De Paris, Bissette les réprouva, leur jeta l'anathème et à son tour fut maudit par eux. En butte aux calomnies des siens, plein de ressentiment pour leur lâche abandon, pacifié par le succès définitif de ses opinions, il ne voulut pas en dépasser les limites et continuer le misérable rôle de démolisseur quand il fallait tout organiser.

Dès ce moment il mit son nom et son influence au service de l'ordre et de l'équité en défendant les propriétaires, la propriété et en prêchant le travail et la concorde. Pour cela il vint à la Martinique demander les suffrages de tous pour un siège à l'Assemblée Nationale. Reçu avec enthousiasme, il exécuta en tous points la mission qu'il s'était proposée, railla les esprits, brisa l'action malfaisante des meneurs de couleur, confessa ce que sa conduite passée pouvait avoir de reprochable en l'excusant par les nécessités de la lutte, terrassa ses ennemis, fit chasser de l'urne électorale Schœlcher et ses amis. Il fut nommé représentant à la presqu'unanimité avec les colons qu'il patronnait de sa popularité.

Ainsi voilà un homme qui en un jour satisfait, en se convertissant à propos et noblement, les trois plus grands désirs qui puissent agiter l'humaine: l'humiliation de ses ennemis, sa juste ambition et sa fortune privée. Car l'opération ne fut pas mauvaise au point de vue utilitaire puisqu'il repart avec plus de vingt-deux mille piastres de cadeaux. On ne perd pas toujours en faisant le bien.

J. LEVILLOUX.

DRAME A HOBOKEN.— Le frais village d'Hoboken, dit le *Courrier des Etats-Unis*, a été avant hier soir le théâtre d'une tragédie conjugale. Un individu nommé John Danne, demeurant dans Gardner street, avait conçu depuis quelque temps des soupçons sur les relations qui existaient entre sa femme et un ministre de l'Evangile qui habitait la même maison. Il paraît que, vendredi vers cinq heures, il acquit les preuves irrécusables de leur criminelle connivence. Saisissant aussitôt un fer à repasser, qui se trouva sous sa main, il en porta à sa femme un coup si terrible que la mort fut presque instantanée. Quant au ministre, il eut le temps de s'échapper par la fenêtre. Le meurtrier a été arrêté, mais loin de témoigner aucun repentir de sa sanglante vengeance, il exprime uniquement ses regrets de ce que le complice de sa victime a pu se soustraire à ses atteintes.

OPÉRA FRANÇAIS A NEW-YORK.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le succès qui a couronné les fêtes d'été du Castle Garden, ne fait que redoubler chez les directeurs le désir de plaire au public; ils s'efforcent de rendre leurs soirées de plus en plus attrayantes. La semaine qui va s'ouvrir, comptera sans nul doute parmi les plus prospères; car la séduction de la nouveauté n'y manquera pas. On nous promet en effet de l'opéra français. Trois chanteurs distingués, qui appartiennent au théâtre de la Nouvelle-Orléans, vont, en s'adjoignant quelques auxiliaires, exécuter soit des opéras tout entiers, soit des fragments assez considérables pour avoir presque le même intérêt qu'une œuvre complète. On commence demain soir par le *Maître de Chapelle* qui sera, nous le croyons, tout-à-fait une nouveauté pour New-York, et qui permettra d'apprécier sur le champ les principaux mérites des artistes. M. Coradi, Baryton, y chante le rôle principal, et c'était un des triomphes à la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous glanons les faits suivans dans les liasses du *Trait-d'Union* qui nous sont arrivées avant-hier:

—Une compagnie d'Américains, émigrant, par la voie de terre, pour la Californie, sous le commandement du major Barry, a été attaquée, sur la route, par un fort parti d'Indiens qui en a massacré tous les membres, à la seule exception de deux d'entre eux qui ont réussi à s'échapper. Nous regrettons de ne pouvoir donner aucun détail sur cette terrible catastrophe.

—On écrit de Guadalajara, le 15 juin:

Avant-hier, un vol des plus scandaleux a été commis dans l'hacienda de Santa-Cruz, appartenant à M. Noberto Ballarta sur laquelle s'est abattue une bande de 80 bandits. Après une défense de deux heures, l'hacienda a été envahie, et les brigands ont pu se livrer impunément au vol qu'ils avaient médité.

—Le seul motif qui retarde le début de Mme Bishop, la célèbre cantatrice, est l'attente forcée de ses équipages, en route de Vera-Cruz pour Mexico. Cette attente doit bientôt cesser, et la première représentation, selon toute probabilité, aura lieu le 11 juillet.

—Le 20 de ce mois, un jeune homme de Vera Cruz, âgé de 17 ans à peine et appartenant à une famille respectable de la ville, est mort presque subitement. On avait d'abord attribué ce décès au choléra, mais bientôt on sut qu'il était le résultat d'un suicide; la victime avait écrit, à l'un de ses amis qu'elle s'était empoisonnée.

Cet événement a fait grande sensation à Vera-Cruz, car les suicides sont excessivement rares, parmi la population mexicaine.

NOUVELLES DES PLACERES CALIFORNIENS.

Nous empruntons la correspondance suivante au *Trait-d'Union*, journal publié à Mexico. Les nouvelles qu'elle transmet sont peu rassurantes.

Mazatlan, 18 juin.

" Il paraît que les *placeres* de Californie sont maintenant le théâtre d'une misère épouvantable, si l'on en croit les récits des chercheurs d'or qui étaient partis de notre ville, et qui ont pu y revenir. Ils assurent que sur le placer Stanislas, où se trouve agglomérée, surtout, la race espagnole, il peut y avoir environ 20,000 travailleurs dont la plus grande partie [illegible] peine de quoi manger à moitié, [illegible] Californie, dès qu'ils ont su dans quel état de misère est plongé le pays.

"Un ami, dans lequel j'ai toute confiance, m'écrit de Monterey, à la date du 22 mai: "Je ne vous ai pas écrit parce que j'étais occupé, dans mon rancho, à livrer du bétail aux spéculateurs des placeres. Je vais voir ce que je puis tirer d'eux avant qu'il ne survienne du nouveau car je m'aperçois que l'or s'épuise à *pas de géant*.... Il semble que toute la Sonore ait émigré en Californie. Vous ne pouvez vous figurer la multitude d'individus qui arrivent de toutes les parties du monde; il n'y a pas le moindre doute qu'au lieu de *placeres* ils rencontreront beaucoup de misères, de difficultés et de désenchantement, car il en coûte infiniment de peines et d'argent pour se rendre à l'intérieur. Ajoutez à cela que l'or ne se trouve plus à fleur de terre, comme autrefois, et que, cependant, le prix des chevaux et des objets nécessaires à l'existence n'a pas baissé. Les effets baissent tous les jours de valeur, il y en a tant à San Francisco qu'on ne sait qu'en faire, et que l'on attend, cette année, beaucoup de déconfitures.

"J'ai à vous donner des nouvelles plus déplorables encore. On annonce la perte de plusieurs bâtimens sur les côtes de Californie. On dit que les passagers d'un steamer qui a touché à San Blas, ont affirmé avoir rencontré en mer un bâtiment avec la quille en l'air, et que dans ce bâtiment se trouvaient *douze cadavres solidement amarrés*.... Les passagers de la barque *Jenning*, qui a mouillé dans notre port à son retour de San Francisco, disent avoir rencontré en mer la poupe d'un brick entre deux eaux. La goëlette mexicaine *Maria del Rosario*, partie pour la Californie de Mazatlan, le 26 février, est probablement perdue, car on n'a pas encore entendu parler de son arrivée à San Francisco."

Nous donnons ces nouvelles, dit le *Trait d'Union*, telles qu'elles nous sont parvenues, mais nous les croyons exagérées en ce qui concerne surtout le nombre des travailleurs sur le placer Stanislas.

LE GENERAL OUDINOT ET M. DE LESSEPS.

On lit dans le *Journal des Débats* du 24 juin:

"Monsieur,

"Vous insérez dans votre journal d'aujourd'hui, d'après une feuille d'Angers, une lettre particulière de M. le général Oudinot, contenant une opinion, que je n'ai pas à qualifier en ce moment, sur ma convention provisoire du 31 mai, passée avec les autorités romaines.

"*La réserve* qui m'est imposée par le sentiment de mes devoirs ne me permet pas encore de faire connaître ma défense, dont la publication fera bien vite taire la calomnie. Le décret qui défère au conseil d'Etat l'examen des actes relatifs à ma mission à Rome aurait dû imposer quelque retenue à mon égard aux organes de la presse.

"En attaquant mon honneur, on espère peut-être que je sortirai illégalement de ma réserve; mais je saurai conserver jusqu'au bout la ligne de conduite que je me suis tracée. Cependant il m'est permis de vous prier de prêter la publicité de votre estimable journal, dont je suis un des plus anciens abonnés, à ma réclamation et à la lettre suivante qui m'a été écrite du quartier général sous Rome, par un officier supérieur de l'armée auquel personne ne peut contester du courage, de l'intelligence et du patriotisme.

"Je vous ai montré l'original de cette lettre, portant la même date que celle du général Oudinot. Son auteur, dont je connais le caractère ferme et décidé, serait certainement disposé à ne pas taire son nom; mais je ne veux pas le compromettre dans un moment de passion où l'indépendance et la constance dans les opinions peuvent livrer des intentions honorables aux appréciations les plus fausses et les plus malveillantes.

"Agréez, etc.

"FERD. DE LESSEPS."

Extrait d'une lettre adressée à M. de Lesseps par un officier supérieur de l'armée.

"Près Rome, 10 juin.

"....J'ai eu connaissance des conditions équitables que vous aviez posées au gouvernement de Rome, et je m'en félicitai, en recevant de M. le colonel Maubeuge l'assurance que toutes vos propositions seraient acceptées.

"Elles m'ont toujours paru de nature à ramener la politique de la France dans la voie libérale, franche et loyale de laquelle on l'avait fort imprudemment fait sortir, en même temps qu'elles donnaient à notre susceptibilité nationale et à notre honneur militaire (fort peu compromis, à mon sens, dans toutes ces affaires) une entière satisfaction.

"Je me réjouissais, je le confesse, de voir une armée républicaine française ramener à ses vrais principes.... J'ai donc éprouvé un véritable chagrin en apprenant votre prompt départ pour la France. J'ai surtout été vivement impressionné du langage passionné que l'on a tenu sur votre compte après votre départ, et de l'interprétation malveillante donnée à vos actes qui, selon moi, ont été dictés par un patriotisme sincère. L'armée, dont il est si facile de circonvenir l'opinion, en mettant en jeu des considérations personnelles, est, selon moi, un juge partial dans cette question. Dans cette circonstance, en effet, des soldats français ont-ils résisté à l'attrait des combats, surtout quand on leur fait espérer qu'il y aura à se bien battre?

"En présence de tant d'irritation, et, dans le mot, de malveillance, j'ai senti s'accroître encore mes sympathies pour vous, éprouvé le besoin de vous faire connaître ma persévérance dans l'appréciation de ces regrettables affaires, et mon espoir que vous réussirez à présenter les faits sous leur véritable aspect...."

Paris, le 24 juin 1849.

FERD. DE LESSEPS.

FRANÇAIS ET ROMAINS.

Le *Moniteur romain* s'exprime avec une vivacité extraordinaire. Nous reproduisons, pour en donner une idée, l'article suivant, où il ne s'agit que de la destruction d'un aqueduc:

"Les Français font autour de Rome une guerre digne des Gaulois, leurs ancêtres. La civilisation qui a modifié tant de choses, qui a assimilé entre les peuples tant de droits et tant de devoirs, la civilisation, cette idole pour laquelle la France a brûlé plus d'encens qu'aucune autre nation, n'est plus qu'un vain nom avec la guerre. Voilà les monumens séculaires que toutes les nations visitent avec respect, et que le général français a déclarés saints et inviolables, aujourd'hui les balles, les grenades, les bombes françaises les menacent, les frappent, les ruinent.

"L'une des plus belles fontaines de Rome, c'est l'*Acqua Paola*, près la porte Saint-Pancrace. Cette fontaine abondante forme un riche bassin près Saint Pierre in *Montorio*. Les Français en ont brisé l'aqueduc, et Dieu sait le mal et l'argent qu'il en coûtera pour réparer cette ruine. Si c'était là une mesure stratégique, un moyen d'enlever l'eau à la population et de la vaincre par la soif, nous le comprendrions. Mais chacun sait que nous ne mourrons pas de soif tant que le Tibre coulera au milieu de nous et qu'il répandra dans tous les quartiers de Rome ses veines abondantes qui suffiraient à plus d'un million d'habitans. C'est donc un dégât inutile. On arrête nos courriers, on ouvre nos lettres, on saisit nos groupes, ce qui n'est qu'une vexation inutile et gratuite du général Oudinot."

Le même journal raconte le fait suivant:

"Colomba-Antonietti, de Foligno, âgée de 21 ans, suivait depuis deux ans son mari Luigi Porzio, lieutenant au 2e de ligne, partageant ses fatigues, ses dangers, les longues marches et le feu de l'ennemi.

"A la bataille de Velletri elle se battit comme un homme, comme un héros, digne de son mari, digne de son cousin Luigi Masi. Le 13, elle se trouvait près des murs, à Saint-Pancrace; là, pendant qu'elle passait à son mari le sac et les autres objets nécessaires à la réparation de la brèche, une balle de canon la frappa dans le flanc. Elle joignit les mains, leva les mains au ciel, et expira en criant: *Vive l'Italie!* Nouvelle Gildippe de notre sublime *épopée!*

"Faites feu, barbares, mais inclinez-vous!"

Le *National* parle, d'après sa correspondance, d'une entrevue qui aurait été proposée à M. Mazzini et à M. Cernuschi, l'un des membres de la commission des barricades, par l'une des personnes qui entourent le général Oudinot. Cette démarche n'a eu aucun résultat, M. Mazzini ayant refusé l'entrevue par la lettre suivante que nous empruntons au *National*:

"Rome, 13 juin 1849.

"Il m'est impossible de me rendre aux avant-postes pour vous voir. Notre conversation ne pouvait, au reste, avoir, malheureusement pour nous, aucune issue favorable à vos vues et aux nôtres; j'ai la conviction que nous avons épuisé tous les moyens de conciliation possibles, et qu'il ne nous reste plus qu'à combattre. Nous le ferons; nous le ferons, vous pouvez le croire, de mur en mur, de rue en rue, de barricade en barricade.

"Nous pouvons être vaincus, mais non soumis. Nous nous sommes bercés de l'espoir que la France finirait par comprendre ce qu'il y avait de beau, de sacré, de digne d'elle dans notre attitude; ce qu'il y a, — permettez-moi d'être franc — de contradictoire, de tyrannique dans le rôle qu'elle joue ici avec nous.

"Nous avons proclamé vis-à-vis de la France non pas un état de guerre, mais un état de défense; nous avons renvoyé vos prisonniers; nous avons repoussé toutes les occasions qui s'offraient à nous pour combattre vos troupes avec avantage; nous avons offert des cantonnements salubres à celles que Civita-Vecchia ne pouvait pas contenir; nous avons déclaré être prêts à tout concéder, une seule chose exceptée, l'occupation de Rome. Et c'est cela qu'on exige.

"La France, après nous avoir combattus, bloqués, désarmés, privés de toutes nos ressources, condamnés à voir, l'arme au bras, notre territoire envahi par l'Autriche, nous dit aujourd'hui: *Je veux Rome.* Je la veux sans conditions, sans programme, ou bien je vais tâcher de l'écraser, de bombarder ses monumens vénérés de l'Europe entière, de massacrer sa brave population.

"A cela, vous le sentez, monsieur, il n'y a qu'une réponse à faire. Nous la donnerons....

"J'ignore si nous tomberons, mais je sais qu'il y a des chutes qui honorent..........

"Adieu, monsieur, agréez, etc.

"JOSEPH MAZZINI."

On lit dans une correspondance adressée de Rome à un journal de Florence:

"Deux bombes sont tombées cette nuit sur la place Santa-Andrea-della Valle; elles ont été portées à Saint-Pierre, à côté des tombeaux des martyrs, avec cette inscription: *Munificence pontificale.*

"De temps en temps les Français lancent sur [illegible] bombes et grenades qui frappent les édifices publics et les églises. Plusieurs sont [illegible] sur la place Navone, le Panthéon et le Capitole.

"Les projectiles qu'on lance aux Français portent à l'avenir cette épigraphe: *Aux soldats du pape.*"

UNE AUTRE VERSION DE L'AFFAIRE DU 13 JUIN.

On lit dans le *National* la lettre suivante, que M. Guinard lui adresse de la *Conciergerie*. C'est un des élémens du grand procès qui s'instruit à cette heure:

"L'instruction judiciaire qui se poursuit avec activité fera bientôt connaître toute la vérité sur ces événemens de la journée du 13 juin. Cependant il importe que l'opinion publique ne soit pas égarée par des récits inexacts.

"Le rapport de M. le général Changarnier publié dans le *Moniteur* du 20, contient, sur ce qui s'est passé au Conservatoire des Arts et Métiers et sur la participation à ces événemens de la légion d'artillerie, des détails complètement erronés qu'il est de mon devoir de rectifier.

"Le colonel de la légion d'artillerie a reçu dans la matinée du 13 juin deux ordres de M. le général Perrot, commandant en chef la garde nationale de la Seine; le premier, qui lui a été transmis à neuf heures quinze minutes, prescrivait de réunir la légion dans le jardin du Palais National.

"Cet ordre fut exécuté immédiatement.

"Le second fut remis au colonel vers une heure; il lui enjoignait de faire rentrer chacune des batteries dans son arrondissement.

"Cet ordre était en cours d'exécution en présence du colonel, quand des citoyens revêtus de l'uniforme de la garde nationale, et désarmés, traversèrent le jardin en criant non pas aux armes, mais à l'assassinat, et déclarant hautement qu'ils avaient été chargés par une cavalerie nombreuse sans être avertis par les sommations qu'exige la loi.

"Plusieurs portaient des traces sanglantes de violence.

"L'émotion était générale, surtout parmi les artilleurs, qui venaient d'apprendre que le poste auquel étaient confiées la garde des quatre pièces de canon que la ville de Paris avait confiées à leur dévouement avait été désarmé et chassé brutalement de la cour des Tuileries. A ce moment, une vingtaine de membres de l'Assemblée Nationale se présentèrent à moi en réclamant ma protection contre des violences coupables.

"Je n'hésitai pas un instant, et, moi, qui le matin avais promis à M. le général Perrot de défendre à tout prix la République et la Constitution, je fis former le petit détachement d'artillerie qui restait encore dans le jardin, et je le dirigeai vers les arrondissemens de Paris dont la population a donné des preuves éclatantes de son dévouement à la République et à la Constitution que je pouvais croire attaquées.

"Nous arrivâmes au Conservatoire des Arts et Métiers, qui n'était pas, comme le dit le rapport du général Changarnier, le quartier-général de l'insurrection, mais un lieu de refuge où se retiraient les représentants du peuple pour aviser, au milieu de la perturbation générale dans laquelle avait été jetée la cité tout entière.

"Le chef du poste Tronche ne fut pas sommé de se rendre; il fut, au contraire, rassuré par moi, ainsi qu'un capitaine de la 6e légion, qui se trouvait là avec plusieurs gardes nationaux. Tous les artilleurs qui m'accompagnaient déclarèrent hautement aux soldats du poste qu'ils les garantissaient contre toute insulte.

"Le proclamation d'une Convention, d'un gouvernement nouveau ou de différens décrets sont des fables dont le bon sens public a déjà fait justice.

"Il est faux qu'il ait été décidé par les citoyens réunis dans les salles du Conservatoire que des barricades devaient être élevées pour protéger le siège provisoire de la Convention, comme le dit le rapport de M. le général Changarnier.

"Des ordres positifs et souvent répétés avaient été donnés de maintenir la liberté entière de circulation. Les artilleurs de la garde nationale protégèrent les conducteurs de voitures dites omnibus, les chevaux de ces dernières attelés de nouveau par eux, et plusieurs de ces voitures purent continuer leur route.

"Quant à la barricade dont il est question dans le rapport de M. le général Changarnier, elle fut élevée par de jeunes ouvriers presque en face de la rue du Ponceau.

"Les matériaux qu'on y entrait pas entièrement la rue Saint-Martin, et elle ne se composait que d'une voiture remplie de paille et d'une petite charrette à claire-voie.

"Cette barricade incomplète n'a été défendue ni par des artilleurs ni par d'autres citoyens armés, et par conséquent n'a pu être enlevée résolument par qui que ce fût.

"J'ai su que trois ou quatre coups de fusil avaient répondu au feu du détachement de la garde nationale qui, parti de la rue du Ponceau, était venu s'embusquer derrière cette barricade.

"Au bruit de ces coups de fusil qui étaient partis des petites rues voisines, je sortis précipitamment des bâtimens du Conservatoire des Arts et Métiers pour me porter, accompagné de plusieurs officiers d'artillerie, et en donnant l'ordre aux canonniers qui me suivaient de mettre la crosse en l'air, et de crier aux officiers qui guidaient la colonne du 62e régiment que nous n'avions aucune intention hostile.

"Il n'y eut aucun combat sur ce point, et ceux qui connaissent les braves citoyens qui composaient la légion d'artillerie savent bien qu'elle ne déserterait ni n'a jamais déserté un poste confié à son dévouement.

"Les artilleurs arrêtés dans la cour du Conservatoire ont tous laissé la carabine dont ils étaient armés, et l'examen de ces carabines prouvera suffisamment qu'elles n'ont pas tiré.

"Voilà les faits tels qu'ils se sont passés, et si le témoignage d'un homme d'honneur ne suffisait pas, on peut invoquer celui du capitaine de la garde nationale et de tous les hommes de la 48e léger, qui occupaient le petit poste des Arts-et-Métiers, celui du colonel, du lieutenant-colonel et du chef de bataillon du 62e qui commandait la première colonne, et enfin celui des capitaines Gudreaux et Dupuis, et de tous les habitans du quartier, spectateurs de ces tristes événements.

"Quand la tête de colonne du 62e pénétra dans la cour du Conservatoire, l'honorable M. Ledru-Rollin et moi nous nous présentâmes immédiatement au chef de bataillon qui la commandait.

"J'en appelle à la conscience du soldat; il peut dire si l'attitude de M. Ledru Rollin n'a pas été digne d'un citoyen honoré des suffrages de cinq départements.

"Cet honorable représentant, que les hommes du pouvoir livrent aujourd'hui aux calomnies honteuses de leurs journaux, s'est retiré paisiblement, convaincu que tous ses collègues l'avaient précédé, et cette attitude, comme celle des honorables citoyens Rattier et Boichot, a été aussi énergique que digne.

"Quand les passions politiques seront calmées, les hommes intelligens feront justice de tous ces bulletins retentissans et de toutes ces déclamations, qui ne sont que ridicules.

"Nous aurions bien d'autres assertions mensongères à contester, mais, de même qu'au 24 février nous avons compris, Dieu merci, toutes les obligations qu'impose la victoire, nous comprenons aussi bien aujourd'hui celles que doit nous inspirer la position de vaincus que l'on prétend nous faire.

"Dans la journée du 13 juin dernier, nous n'avons eu qu'un but, celui de nous mettre en garde contre des adversaires qui, chaque jour, à leur table, dans toutes leurs réunions proclament hautement leur haine contre la République et la Constitution.

"Des débats solennels s'ouvriront bientôt, et la France jugera entre eux et nous.

"Les hommes qui nous poursuivent aujourd'hui, nous poursuivirent en 1831, en 1832, en 1834.

"Il nous livrent à leurs insulteurs, ils nous tourmentent de sévérités qu'ils nous épargnaient alors, ils arrachent de son lit de douleur l'honorable colonel Dauphin de la 7e légion, pour le jeter dans l'enceinte humide de la Conciergerie.

"Ils nous privent de la visite de nos jeunes enfans.

"Ils n'hésitent pas à enlever à leur famille et à tous leurs intérêts des citoyens honorables qui n'ont commis d'autre [illegible] que celui d'obéir à leur colonel.

"De leur part, cela ne doit pas nous étonner: ils se vengent du 24 Février.

" A. GUINARD."

TRIBUNAUX—*Emprunt par le comte de Chambord pour la défense de la République.*

Voici de singuliers détails puisés dans la *Gazette des Tribunaux*. C'est le texte de la dernière partie d'une assignation lancée contre M. de Larochejaquelein et les dames de La Saulle et de Launay.

"Attendu qu'au cours du mois de mars 1849, M. Léopold Leveau a été chargé par Mmes de La Saulle et de Launay de faire une démarche auprès de M. Maurice, propriétaire-gérant du journal l'*Ere nouvelle*, pour obtenir de ce dernier, moyennant subvention, l'insertion dans ce journal, pour le parti légitimiste de quelques articles de *républicanisme honnête et modéré*;

"Attendu qu'après l'acceptation de M. Maurice, Mmes de la Saulle et Delaunay, ainsi que M. de Larochejaquelein, qui s'était joint à elles, préférèrent acheter le journal, et chargèrent M. Leveau de ce soin;

"Qu'après de nombreux pourparlers, les conditions ont été provisoirement arrêtées; que M. Leveau a conduit M. Maurice chez M. de Larochejaquelein, et que quelques jours après le parti légitimiste devenait propriétaire de l'*Ere nouvelle*, sous le nom de M. Bailleul, qui en est administrateur;

"Attendu que M. Leveau sollicite vainement depuis le paiement de la commission qui lui était promise; que, sans nier la dette, les défendeurs en diffèrent l'exécution, sous prétexte d'un retard qu'éprouve un emprunt de 600,000 fr., au nom du comte de Chambord, *pour la défense de la République*;

"S'entendre condamner à payer au sieur Leveau la somme de 3,000 fr. pour droits de commission qui lui sont dus, à cause de l'acquisition par lui procurée aux susnommés pour le parti légitimiste du journal l'*Ere nouvelle*, avec les intérêts suivant la loi, et les condamner aux dépens."

Ni M. de Larochejaquelein ni les dames de La Saulle et Delaunay n'ont constitué d'avoué. Le Tribunal faisant droit à ces conclusions, a condamné les défendeurs au paiement de la somme demandée et aux dépens.

L'ILE DE MONTE CRISTO.

La célébrité donnée par M. Alex. Dumas à la petite île aride et inhabitée que les voyageurs aperçoivent au débouché du canal de Piombino, en allant de Livourne à Civita-Vecchia, vient d'être augmentée par un fait récemment arrivé sur les côtes d'Italie. Une felouque génoise avait disparu dans les environs du golfe de la Spezzia, des cadavres de matelots poignardés et attachés ensemble avaient été retrouvés à l'embouchure de l'Arno. Qu'était devenu le navire? Quels dangers semblables ne couraient pas courir les caboteurs toscans et liguriens? Comment savoir, comment retrouver les auteurs de cet acte de sauvage piraterie? Grand émoi à Livourne; contes à n'en plus finir à Gênes et sur toute la côte.

Bientôt les bateaux à vapeur sardes et toscans sillonnèrent pendant plusieurs jours, mais inutilement, la mer; les croiseurs désespéraient. Enfin, en contournant les rochers de Monte-Cristo, on découvrit des traces d'un récent débarquement. Un canot fut armé et ramena quelques hommes trouvés à table sous une tente, nantis d'une partie des marchandises qui avaient dû composer la cargaison de la felouque capturée. Ces prisonniers ne donnant aucune réponse satisfaisante sur les motifs de leur excursion commerciale et gastronomique dans cette île inhabitée, ont été mis sous la main de la justice. On suppose qu'ils attendaient un déguisement avant d'aller débarquer en contrebande, sur les côtes de la Corse ou de l'île d'Elbe, le produit de leurs rapines.

Chronique Locale.

—Le nommé Michael Dunland a été envoyé hier par devant la 1re Cour de District pour avoir volé un habit appartenant à M. P. Frasse.

—Catherine Pietri n'ayant pu payer une amende de $45 à laquelle le recorder Genois l'avait condamnée en punition de sa conduite désordonnée, a été envoyée pour un mois à la maison de travail.

NOYÉ.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un enfant nommé John Farrel, âgé de 9 ans, trouvé noyé dans le Mississipi, vis-à-vis la 3e Municipalité. Verdict en conséquence.

RECEL.—Mary Fletcher, accusée d'avoir recelé un baril de graisse qui avait été volé sur la Levée, a été envoyée hier par le recorder Baldwin devant la 1re Cour de District.

MAISON DE JEU.—Un nommé J. Pierron a été arrêté hier dans la 3e Municipalité, pour avoir tenu une maison de jeu, contrairement à la loi. Il n'a pas encore été examiné.

—P. Connelly et D. Jordan ont été arrêtés lundi dans la 3e Municipalité, sous accusation de vol.

—C. Dunbar et W. Johnson ont été envoyés hier par devant la 1re Cour de District, sous l'accusation d'avoir volé une montre.

ESCROQUERIE.—Un nommé Coy, accusé d'avoir obtenu au moyen de faux prétextes une somme de $600 de M. Garland, a été arrêté hier dans la 2e Municipalité. Il n'a pas encore été examiné.

VOL AVEC EFFRACTION.—Wm. Ellis a été arrêté lundi soir dans la 3e Municipalité, sous l'accusation de s'être introduit avec effraction dans la maison de M. R. Stiles, rue des Bons Enfants, et d'avoir volé des objets de bijouterie, estimés $100. Il sera examiné aujourd'hui.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi soir, 24 juillet 1849.

Il s'est vendu aujourd'hui 250 balles de coton à des prix très fermes.

Le sucre et la mélasse se vendent facilement à des prix très pleins.

Le marché à la farine est ferme et le stock peu considérable. Environ 2,500 sacs de maïs ont été vendus à 55 cts.

Les provisions n'ont pas varié.

Le whiskey rectifié se vend 18 cts le gallon.

CHANGE—Le change est ferme. Nous cotons: Sterlings, de 7¾ @ 9 pour cent de prime—France, 5f. 22½ @ 5f. 30—Traites sur New York, @ 60 jours, de ¾ @ 1 pour cent d'escompte—à vue, de ⅜ @ ½ pour cent de prime.

Le fret est [illegible].

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES.

Navire Archelaus, Boutelle, pr Londres.
Barque Coosa, Woodward, pr San Francisco.
Brick Sumpter, Watson, pr Charleston
[illegible]
Goëlette H. C. Lowell, Thomas, pr Baltimore.

ARRIVES.

Steamship Portland, Place, de Brazos St Iago

—STEAMERS—

Sultana, Moore, de St Louis
Gipsey, Ure, de Bayou Sara
[illegible], Latour, de Balize
Jas L. Day, Giberson, de Mobile.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE

Caledonia, pour Boston ... 7 Juillet
Europa, pour New York ... 14 Juillet

D'AMERIQUE

Caledonia, de Boston ... 1er Août
Europa, de New York ... 8 Août

ASSURANCE MUTUELLE.

Seule Compagnie d'Assurance MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.

LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE ORLEANS,

Avec un capital souscrit et garanti de **200,000 piastres.**

Est maintenant prêt à recevoir des applications et délivrer des polices d'assurances, à son bureau [illegible] encoignure nord ouest des rues Camp et Gravier, contre l'Incendie et les Risques de Mer et des Fleuves. Aux primes du Tarif.

CETTE Compagnie, établie sur le principe d'assurance mutuelle, est une institution du pays dans laquelle ses bénéfices seront investis et employés [illegible]

ADMINISTRATEURS:

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm. P. Converse,
David Hadden,	John H. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. P. C. Viel,	John M. Bell,
E. J. Waite,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Feuillet,
C. A. Barrière,	O. L. Dabelsteen,
Z. Taylor,	Wm. Burgess,
J. Kiffard,	C. R. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	R. Pimms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Puig y Puig,	D. L. Ranlett,
F. Y. Carlisle.	

SAMUEL BELL, Président. THOS. A. ADAMS, Vice-Président. CHAS. J. MANSONI, Secrétaire. 25 juil—1an

A Vendre pour cause de décès, à St Louis Mo.

UN Magasin de Confiseur bien achalandé, avec tous les ustensiles et outils, dont la moitié sont de Paris. La clientèle ne se vendra pas; mais la vente des outils se fera sans perte. Loyer modéré, ou autrement fixé par deux arbitres.

Le logement se compose du magasin faisant l'encoignure d'Olive St et la troisième, en face le théâtre, d'une arrière chambre et une au-dessus, deux autres formant mansardes, une cuisine, un laboratoire en ordre et une cave planchéyée, plafonnée et très sèche, servant autrefois de logement; une charbonnière à proximité du laboratoire; une fontaine dans la cour, &c. &c.

S'adresser à la Nlle-Orléans, chez M. J. N. Curien, rue Condé, en face la rue Madison.

Le loyer d'environ $43 à $45. La propriété se trouverait aussi à vendre, si l'acheteur le désirait. 25 juil—15f

GROCERIE A VENDRE *Pour cause de maladie.*

S'ADRESSER sur les lieux pour traiter, encoignure St Ferdinand et Casacalvo. 25 juil—4f

MAISON A LOUER—Le magasin nouvellement bâti, situé rue Vieille Levée, No. 84 1/2, entre Toulouse et Jefferson. Possession donnée immédiatement. Pour renseignement s'adresser à A. CARRIERE, 25 Vieille Levée. 25 juil

CIGARES—Reçu de la Havane par le Salvadora et Selina, un grand assortiment de cigares des marques les plus renommées, telles que, Pureza, Sevillana, Figaro, Isla de Cuba, Free trade, Puntualidad, Granadina, Neptuno, Minerva, Fany Elsler, Constancia, Union, Diadema, José Artus & Co, Protegida et la Paloma, en vente par Fco. PUIG Y PUIG, 28 rue Commune. 25 juil

REÇU par les derniers arrivages du Havre: 10 kilog. essence de Portugal. 2 do do de petite graine. 10 do do d'amandes amères. 1 do do bagarade. 25 do do lavande surfine. 30 do do romarin do. 18 do do serpolet. 6 do extraits [illegible]. 6 do do jonquille. 6 do do eliotrope. 6 do do réséda. 1 do essence de limette. 3 do do de marasquino. 4 do teinture de civette, à vendre par P. CUBACHS, au coin des rues St-Philippe et Condé. 25 juil

HOUBLON—30 balles d'houblon de la dernière récolte, à vendre en magasin par P. CUBACHS, au coin des rues St Philippe et Condé. 25 juil

CIRE BLANCHE—600 livres cire blanche—30 barils miel, de 30 gallons, nouvellement reçu de la Havane et à vendre chez P. CUBACHS, au coin des rues St-Philippe et Condé. 25 juil

SALSEPAREILLE—10 balles de salsepareille de Tuspan, et 30 do do Honduras, à vendre chez P. CUBACHS, au coin des rues St-Philippe et Condé. 25 juil

CHAUX—400 barils chaux fraîche, en débarquement des bateaux Sultana et Tuscumbia, à vendre par P.H. MONSSEAUX, 210, rue St-Louis. 25 juil

SUCRE de la Havane—136 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du brick Selina, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 25 juil

CAFE de la Havane—50 sacs café fin, en débarquement du brick Selina, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 25 juil

FRUITS AU JUS—50 caisses assorties, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 25 juil

FRUITS A L'EAU DE VIE—75 caisses, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 25 juil

ELECTION DU 9 AOUT.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer VICTOR FERÉ comme candidat à la place de Constable de la Troisième Cour de Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le neuf août 1849, pour remplir la vacance créée par la résignation de John P. Walden.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer R. N. STRINGER, comme candidat pour la place de Constable de la Troisième Cour de Justice de paix à l'élection qui aura lieu le 9 août 1849. UN AMI.

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection sera tenue le jeudi 9 août prochain, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de J. P. Walden, ex-constable de la troisième justice de paix pour la paroisse d'Orléans.

Les électeurs du troisième district représentatif de la paroisse d'Orléans (compris entre les rues du Canal et St-Louis) sont par ces présentes notifiés que les polls seront ouverts de 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux lieux qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers nommés par le Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte de la Législature approuvé le 25 janvier 1847.

Bureau du shérif, ce 20 juillet 1849. JOHN L. LEWIS, Shérif. 24 juil—15

HUILE D'OLIVE—65 paniers huile d'olive en grandes bouteilles; Et 25 paniers do en petites bouteilles, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 25 juil—10

VIN DE MARSEILLE—40 barriques vin de Marseille, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 25 juil—10

VIN EN CAISSES—60 caisses vin vieux Côte Rotie, 1ère qualité, 50 do vin St-Julien Médoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 25 juil—10

AMANDES—30 balles amandes à la Dame, du Languedoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 25 juil—10

CHAMPAGNE—80 paniers champagne "Cordon Bleu", à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 25 juil—10

COGNAC—10 demi pipes et 5 quarts do de la marque Camus de la Rochelle, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 25 juil—10

MUSCAT DE FRONTIGNAN — 100 caisses vieux muscat de Frontignan et 75 caisses muscat de Lunel, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 25 juil—10

BOUCHONS—Constamment en main, un assortiment de bouchons de diverses qualités, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 25 juil—10

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 23 juillet 1849.

LA direction de cette Banque a déclaré un *dividende de cinq pour cent* sur les bénéfices des derniers six mois, payable aux actionnaires, le lundi 6 août prochain et jours suivants. R. M. DAVIS, Caissier. 24juil

Vidanges Athmosphériques.

MESSIEURS ETIENNE & DATICHY ont l'honneur de prévenir Messieurs les propriétaires et toutes les personnes que cela concerne, qu'ils se sont mis en mesure pour vider les fosses d'aisances au moyen d'une machine nouvelle dite athmosphérique, sans aucune odeur, sont prêts à fonctionner.

Ils rappellent qu'au moyen de leur procédé, ils peuvent vider une fosse dans les trois plus courts espaces de temps, sans laisser la moindre trace de leur passage.

Propreté, célérité, modicité, sont des choses qu'ils garantissent.

Ils invitent les personnes qui voudraient leur donner des ordres à les adresser rue Royale, 231, entre Ursulines et Hôpital. 24juil—1an

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat. M. M. COHEN. DAVID C. LABATT, 22, Exchange Place vis à vis le Bureau de la Poste. 24 juil

AVIS. **Réouverture des Bains Louisianais** RUE DES REMPARTS, 119, ENTRE ST LOUIS ET TOULOUSE.

LES sus-dits bains, fermés pour cause de difficultés survenues entre les propriétaires, seront réouverts le 21 juillet 1849, [illegible]

Nouvelle Orléans, le 22 juillet 1849. 24 juil—3m

☞ M. JAMES H MASSEY, est chargé de ma procuration et agira comme tel durant mon absence de l'Etat. J. H. PALMER. 19juil

Continuation de l'Hotel d'Orléans, *Rue de Chartres, No. 151.*

MME GEORGES, placée à la tête de cet établissement, a l'honneur de prévenir le public, [illegible] La table d'hôte [illegible] le matin à 8 heures et le soir à 3 heures. A. GEORGES. 15juil—11f

P. LEVERRIER

VIENT de recevoir par les navires Pyramide et Jane H. Glidden, un très joli assortiment de marchandises, qu'il offre à vendre au plus bas prix de facture: [illegible]

En débarquement du navire Manteo—2 caisses drap de billard, français, de première qualité. P. LEVERRIER, No. 76, rue de Chartres. 23 juil—6

Bourse trouvée.

IL a été laissé dans le magasin de Mme Macé, 34 rue de Chartres, le samedi 14 du courant, une bourse contenant de l'argent et quelques objets faciles à désigner; elle sera remise à la personne qui la réclamera en payant les frais du présent avis. 23 juil—3f

LES VACANCES AUX ECOLES PUBLIQUES donnent aux élèves l'occasion de pouvoir acquérir une jolie main courante pour les écritures de bureaux. On donne des leçons d'ECRITURE à l'Académie de DOLBEAR, rue de Chartres, de 9 heures du matin à midi, et de 4 à 7 heures l'après midi. Il y a classe également à la résidence de M. Dolbear, encoignure des rues Magazine et de la Course, de 7 à 8 heures du soir.

☞ Les élèves de l'Académie peuvent reprendre leurs leçons sans payer davantage. Classe de tenue de livres tous les jours. RUFUS DOLBEAR. 21 juil

A VENDRE de seconde main, un moulin à sucre complet, en débarquement de la goëlette Pawhatton, vis à vis la rue Toulouse. A vendre à bas prix. S'adresser immédiatement à JUAN Y. DE EGANA, 47, Bienville. 21juil

VIN BLANC POUR FAMILLE—25 barils Haut Sauterne

VIN ROUGE—10 barr. Irenquoy Lallande, 1844. 15 barriques Milon Pauillac, 1844. 18 do St Julien Médoc, 1844. 17 do St Estèphe do 1846. 20 do Haut Talence, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée. 23 juillet

EAU-DE-VIE.—10 quarts pipe Celebrated By. Wine. 5 quarts pipe Martell & Co. 2 demi-pipes Hennessy Dark. 3 quarts do do. 5 demi do Nartigue & Bignardan. 8 quarts do do en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille-Levée. 23 juillet

CHAMPAGNE de Dinet Peuvrel & Avize—50 paniers de cette marque supérieure, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée. 23 juillet

SAVON DE MARSEILLE—25 caisses en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée. 23 juillet

SERRURES FRANCAISES—10 caisses de serrures françaises assorties, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis. 23 juil

TOILE A VOILE DE COTON.—Pour tentes, prélats et voiles, numéros assortis, marque de John Colt, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis. 23 juil

ABSYNTHE SUISSE—30 caisses absynthe Suisse, de Yernes et Lecoultre, 30 do do do, de Dubied, père et fils, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 23juil

VIN BLANC—60 barils vin blanc, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 23juil

CHAMPAGNE—100 paniers en grandes et demi bouteilles vin de Champagne, de la marque Express. 100 paniers vin de Champagne, de la marque de Fleg. 100 paniers vin de Champagne, de la marque Sillery Rand, Bon et Son. Irroy. 50 paniers vin de Champagne Mailly Brand, do, do do, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 23 juil

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—40 caisses vin rouge de Champagne Montbelon. 10 caisses vin rouge Champagne Ville Dommange. 10 do do do Mailly. 10 do do do Cumières. A vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 23juil

VIN DE CHABLIS—60 caisses vin de Chablis, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 23juil

CIGARES importés de la Havane:—Londres, Regalias, Caballeros, Damas, Panetelas, Canonas, Congresos, Cazadores, Chicos, Cilindrados, Vegueros, [illegible] Deux millions des [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 25 juil

LOGE HERMANN, No. 62.

A∴ M∴ D∴ Y∴

Sous la juridiction de la Grande Loge de la Louisiane—Incorporée en 1818

LES Assemblées régulières de cette Loge auront lieu les seconds et les quatrièmes jeudis de chaque mois, à 7 heures du soir, au FREEMASONS HALL—No. 116, rue de Chartres.

Les membres des Loges de cette juridiction, et tous les Frères résidents, sont respectueusement invités à nous visiter.

Par ordre, HENRY SIMONS, Ven∴ 19juil—30f

GRANDE LIQUIDATION.

MADAME MACÉ

AYANT cédé son établissement sans les marchandises, offre à partir de lundi prochain 2 juillet, son magnifique assortiment de nouveautés à des prix réduits, environ de la moitié du prix de vente ordinaire, ce qui offre aux dames une occasion rare, dont elles sont engagées à profiter.

Ne vendant plus, mais donnant presque sa marchandise, Mme. Macé informe respectueusement les dames que les conditions seront comptant.

Les marchands trouveront beaucoup d'articles à des prix très avantageux.

No 34 rue de Chartres, Encoignure Douane. 30 juin

MALADIES DE LA PEAU.

SIROP DE GIRARD,

Reçu par les derniers arrivages et en vente chez **F. P. Duconge,** rue de Chartres, 30, Résident de la Nlle-Orléans.

MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et sans récidive par l'emploi du sirop sudorifique préparé par B. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No. 4 à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par *ordre du gouvernement*.

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine à Paris comme préférable à tous les dépuratifs en usage jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable: une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant. Il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation; enfin il purifie le sang, corrige la trop grande âcreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.

Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction. 15 juin

MARCHANDISES SECHES.

Encoignure des rues Royale et Canal.

IL nous reste quelques lots d'articles d'été que nous vendrons à très bas prix quoiqu'étant de première fraîcheur et tous garantis.

1 caisse jaconat noir uni de la fabrique Dolfus Mieg.

1 caisse jaconat fantaisie bon teint, à 12 1/2 yard. Batiste d'Ecosse, nuances modes 4/4 20 do indiennes unies à rideaux. do dessins perse riche. Organdis haute nouveauté 3/4 yard.

Aussi—14 pièces damas riche laine et soie, imitation Lampas. Ce dernier article étant une consignation sera vendu pour clore au prix coûtant de France.

Nous venons de recevoir par le Falcon et le navire Tennessee, 5 caisses indiennes petits dessins pour enfans avec un magnifique choix de rubans et mousselines brochées pour mousquiquaires, nappes de table de tous genres, nappes, serviettes, mousselines blanches unies, rayées et à carreaux, 7/8 et 9/4 toile damassée pour nappes, 11/12 et 12/4 toile à draps, article très supérieur vendu avec toutes garanties. F. & E. REILLY. 18 juil—8

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.—Un assortiment général de chapeaux en soie, fourrures, feutre et laine. Aussi, chapeaux de laine et de paille, pour hommes et enfans, à vendre par FROST & CO, No. 10, rue des Magasins. 20 juin

CAFE DE LA HAVANE—400 sacs café vert de la Havane, à vendre par MITCHEL & MASENDORFF, 36, rue Poydras. 19 juil—6

A LOUER.—La cour, les étables et les magasins face à la rue des Remparts, traversant l'ilet jusqu'à la rue du Bassin, entre St-Louis et Toulouse et parfaitement bien disposées pour une remise, ayant 22 loges pour remiser les voitures &c. Il y a également sur les lieux une très belle maison. Prix du loyer, $1,200 par an.—S'adresser à ROBERT MURPHY, 62, Vieille-Levée. 6juil

A LOUER PRESENTEMENT une résidence aux Champs Elysées, entre les rues Joséphine et Célestine, près de l'Hôpital Franklin, consistant en quatre chambres, cuisine, chambres pour domestiques, un joli jardin sur le devant avec fleurs, et différens arbres, grand jardin propre avec des arbres fruitiers, une grande cour, remise, écurie, pompe. Le tout sera loué par an, à un bon locataire, à raison de $16 par mois. On peut l'examiner tous les jours. 6 juillet—15f

VICTOR,

RUE ST-CHARLES, 16.

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES ANGLAISES et AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail, un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises de toile—Chemises en coton à devants de toile—Chemises en coton, cravates et écharpes brodées de toute espèce.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS JOUVIN et autres, gants de soie, cannes, parapluies de tous les genres. Foulards de poche et mouchoirs de toile pour hommes et dames. Brosses et peignes de toutes espèces, cosmétiques, bourses et porte-monnaies, nécessaires pour hommes et pour dames; coutellerie, etc.

Un grand assortiment complet de PARFUMERIE.

PERRUQUES, TOUPETS et cheveux de tous genres pour hommes et pour dames.

Terrain à vendre à Lafayette.

UN terrain touchant à l'encoignure des rues Philippe et Fulton, ayant 31 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue Fulton, sur 150 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles. S'adresser à [illegible] et au Duty-Coffee-House, à D. CASAN. 16juil ☞

AUX HABITANTS SUCRIERS.

LE soussigné, seul agent de MM. Stewart et Dick, propriétaires de la Fonderie Lafayette du Faubourg, [illegible] grilles, bouches [illegible] &c. J. U. LAVILLEBEUVRE, 96, rue St Charles. [illegible]

Champagne—Champagne.

25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par PIERRE POUTZ, 23 rue de la Douane. 1 mai

COUVERTURES FRANCAISES—En débarquement du brick Carolina, de Marseille, 5 balles couvertures de 3 points, à vendre par PIERRE POUTZ, 23, rue de la Douane. 21ju

Cigares de la Havane

EN débarquement du brick Salvadora—82,000 assortis, des manufactures Cabanas, Sevillana, Figaros, Conal, &c.

En magasin, un grand assortiment de Regalias, Congresos, Prensados, Canones, Panetelas, Militares, Damas, à vendre par J. N. RICULFI & Co., 17 rue Commune. 17juil

COTONS DU PAYS.

25 balles 4/4 coton pour draps de lits Chenopee D. 30 do do do do Providence. 30 do do blanc do Impériales. 20 do do fort pour nègres, Asland. 25 do 7/8 do do Nankin. 15 caisses 7/8 indiennes assorties fond clair. 30 do do do do do sombre. 10 balles coutil à matelas. 50 caisses cotonnades, 30 caisses coton kerseys, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier. 24juil

TOILES POUR LE MARCHE MEXICAIN—15 caisses 4/4 Platilles, 5 do 4/4 Britannia. 6 caisses 7/8 Morlaix; 5 do do toile à chemises (Union), à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier. 24juil

LINONS imprimés et calicots pour le marché Mexicain. 6 balles 9/8 calicots; 10 caisses 9/8 linons. 6 caisses 9/8 organdis; 4 do do balzorines laine. 5 do 7/8 ginghams à carreaux. 8 do do mouchoirs de Vérone. 6 do do britannias imprimés, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier. 24juil

INDIGO.—3 surons Indigo de Guatemala en débarquement du brick Selina, et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 24 juil

ALCOOL—25 barils de la marque bien connue de J. d'Homergue & Co. 92 et 95 pour cent, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 31 rue Gravier. 24 juil

GRAINES pour oiseaux—10 barils en débarquement du navire Oswego, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 24 juillet

CIGARES de la Havane—94,400 en débarquement du brick Selina, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 24 juil

CAFE de la Havane—40 sacs en débarquement du brick Selina, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 24 juil

A VENDRE OU A LOUER.

UNE jeune négresse de 17 à 18 ans, bonne garde d'enfants et bonne domestique de maison.

Pour plus amples informations, s'adresser à H. BONNABEL, Enc. Natchez et Tchoupitoulas. 13juil

CAFE RIO—200 sacs café supérieur, à vendre par J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasine et Lafayette. 23 juil

HUILE DE BALEINE—600 gallons huile pure, d'hiver, blanche, à vendre par J. W. STANTON & Co., Encoignure Magazine et Lafayette. 23 juil

CHAMPAGNE—66 paniers de la marque Anges Bleus; 40 do do Bulsart père et fils; 146 do do Double Couronne; 50 do do Rose; 304 do do Elwire; 20 do do Croissant; 100 do do Tour; 74 do do Cygne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 20 juil

LIQUEURS—6 caisses de 12 bouteilles chaque absynthe; 3 do do 12 do liqueurs assorties; 1 do do 24 1/2 do absynthe, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, rue St-Louis. 20 juil

COUVERTURES—30 balles couvertures françaises 3 points, blanches; 3 do do 3 do grises, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 20 juil

SARDINES A L'HUILE—1,000 boîtes [illegible]

HUILE D'OLIVE—[illegible]

CABINET DE LECTURE (READING-ROOM)

Passage de la Bourse St-Louis, Entre St-Louis et Conti—Ouvert tous les jours depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

PAR SÉANCE, 10 CENTS—PAR ABONNEMENT, 1 piastre par mois, 5 piastres par semestre.

EN LECTURE—Tous les journaux de la Nouvelle-Orléans—Les principaux journaux des Etats-Unis et d'Europe.

Les journaux Français: *Le Moniteur Universel*, la seule feuille où soient rapportées textuellement les séances de l'Assemblée Nationale—*Le Journal des Débats*—*La Presse* de M. Emile Girardin—*Le Constitutionnel*—*Le Siècle*—*Le National*—*La Réforme*—*La Démocratie Pacifique*—*La Revue des Deux Mondes*—*Le Conseiller du Peuple* par M. de Lamartine, etc. etc.—*L'Emancipation de Bruxelles*—*Le Courrier de la Gironde*—de Nantes—de Marseille, du Havre, et de Lyon—*L'Illustration*—*La Gazette des Tribunaux* et la *Gazette des Hôpitaux*—*Le Corsaire* et le *Charivari*, etc. etc.

COMMISSION POUR TOUTE ESPECE DE LIBRAIRIE

MM. les Avocats et MM. les Médecins pourront, en s'adressant au cabinet de lecture, faire venir de France à un prix modéré et dans le plus bref délai possible les livres de droit et de médecine, ainsi que les brochures, journaux et autres publications dont ils auraient besoin.

MM. les chefs d'institution, Mmes les maîtresses de Pension qui désireraient se procurer des livres classiques pour le français, l'histoire et la géographie, des livres à donner en prix à leurs élèves, ne peuvent manquer d'être servis promptement et à souhait.

Les personnes qui voudraient monter une bibliothèque française ou se procurer des livres d'histoire, de littérature ou de religion, pourront avoir ce qu'elles désirent à des prix très convenables.

ABONNEMENTS et SOUS-ABONNEMENTS aux journaux Français et étrangers.

Les abonnés du Cabinet de Lecture jouiront d'un rabais considérable pour toute espèce de commission en librairie, ainsi que pour les abonnements aux journaux Français, Américains, Anglais, Italiens, Espagnols, Allemands, etc. etc. 14 juillet—1an

HOTEL DU CHENE VERT, A Biloxi, TENU PAR Mme PRADAT

LE public est informé que cet établissement si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons complètement séparées de l'Hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Le vin est compris dans le prix du dîner.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons rouges, truites, grognards, pompano, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique Café, salle de billard, bateaux à promenades et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selles.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour faire de l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissements de ce genre dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont priées d'en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.

Les prix sont modérés. 2 juin—3m

J. N. RICULFI & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS De Cigares de la Havane, Café et Sucre, No 17, rue Commune

ERNEST E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Douane et Dauphine. Le bureau du Dr. J. C. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1an

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris

PARFUMERIE DE PARIS. L. BUSSY, Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No 126, entre Conti et St Louis. 22 dec—1an

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque. No 114, Vieille-Levée, près des deux marchés. L A GUILLEMAIN, Agent. 13fev—1an

THOMAS C. PAYAN & CO, Marchands en gros et en détail d'Habillements. No. 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée.

BATISSE DE PAULDING. Manufacturiers: CRANE, PAYAN & CO, No. 133, Market Street, Newark, New Jersey. 1er juin—6m

STEAMSHIP **FALCON.**

NOUS venons encore solliciter les dames de venir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douces et d'un fini parfait, reçues ce matin par le steamship Falcon. THOMAS BRADY, 21, rue de Chartres. 9 juin

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main un assortiment complet de chaudières à sucre en fer fonte et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les meilleurs modèles de New York, à vendre par BONNER & SMITH, 35, rue du Camp. 16ju—3m

AVIS—Remède infaillible contre la dysenterie, ayant la propriété de faire cesser les selles [illegible] Le dépôt se trouve chez Mme Docteur, [illegible] à la grocerie, encoignure Chartres et Toulouse. 25 juin—1m

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT"

LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon. B. MASPEREAU & Co, No 22, rue Condé. 30 juin

MAISON A LOUER.

Située rue Thémis, faisant face au canal Carondelet, [illegible] rue St Pierre, avec un magasin, trois chambres, cuisine, cour, water-work et toutes autres facilités, cette maison vient d'être réparée tout à neuf. S'adresser à Talant frères, 161, rue de Chartres encoignure Toulouse. 21 juin

BAINS! BAINS!

LES bains, récemment construits, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, sont maintenant ouverts au public. Les chambres sont bien éclairées, parfaitement aérées. On peut y prendre des bains chauds et froids, ou des bains de douche. Le propriétaire n'a rien épargné pour satisfaire le goût et les besoins des amateurs.

Le propriétaire de cet établissement fait maintenant construire, rue Conti, près le coin de la rue Dauphine, sur l'emplacement des anciens bains, un nouvel établissement qui surpassera tous ceux qui existent aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans. On y pourra prendre des bains chauds, froids, bains de douche, de vapeur, sulfureux et autres, depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 12 juillet—3m

ETOFFES EPAISSES DE LA VIRGINIE.

NOUS sollicitons les habitants et les familles qui visitent la ville, à venir examiner notre stock d'étoffes en coton,—d'Osnaburgs de 7/8 et de 4/4, d'Osnaburgs de 30 pouces—coton à draps, à l'usage des familles; idem très épais—cotons écrus de Pittsfields et Bartlett, ainsi que beaucoup d'autres.

ETOFFES EN FIL.

Toile à draps 10/4 et 12/4, de Barnsley; toile à couvrir les traversins, ginghams fil en couleur; Lustres et guinghams; toile sans apprêt d'Irlande, en pièces et demi-pièces, à l'usage des familles.

Nappes et serviettes damassées et à œil de perdrix; toile de Hollande écrue et blanche; mouchoirs de batiste, fil à coudre, etc. etc.

Le tout actuellement offert à des prix convenables à la maison. J. H. PALMER, 38 rue Gravier. 11 juil

MARCHANDISES SECHES, A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Co., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues CANAL ET DAUPHINE, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures. 23 avril—☞

Bottes, Brodequins, Souliers,

Actuellement en débarquement du navire [illegible], et en magasin, un assortiment général de brodequins, bottes, souliers pour hommes, femmes et enfants, à vendre par FROST & Co., No. 10 rue des Magasins. 21 juil

BORDEAUX—14 barriques Chateau Margaux, Moulin de Roubiran, 30 do St-Emilion, 30 do Haut Brion, 20 do Pauillac Médoc, 15 do St Estèphe; 45 do vin rouge pour famille, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 16juil

MADERE VIEUX—2 barils et 20 caisses, vieux Madère, en magasin, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 16 juil

CHAMPAGNE—30 paniers de 12 bouteilles et 70 do do de 24 demi bouteilles champagne, marque American Eagle; 30 do do 12 bout.; 10 do do 24 demi, do, marque de Villermont; 20 do do 12 bouteilles marque Duc de Montebello, en magasin, et à vendre par P. LONGIS, 116 rue Royale. 16juil

BURGUNDY-PORT—190 barils Porto doux [illegible] pipes Porto sec; 5 demi pipes Porto sec, de la marque supérieure, F. Durand, en magasin, et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 16 juil.

MUSCAT—160 caisses muscat de Rivesalte, marque supérieure, E. Durand, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 16juil

BORDEAUX—35 caisses Haut-Brion—20 do Château Margaux 1847; 100 do do 1844; 50 do Château Lafitte, 1844—30 do Léoville—25 do Margaux—25 Haut-Sauterne—40 do Barsac—25 do St-Julien, en magasin, et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 16juil

CHANGE sur Bordeaux, Marseille, et le Havre [illegible]